Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-del'Île-de-Montréal

Québec

QUESTIONNAIRE MÉDICAL PRÉ-EMPLOI GR001

TITRE D'EMPLOI:	

PRÉAMBULE - IMPORTANT DE LIRE AVANT DE DÉBUTER

Le **Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal** est engagé dans un Programme pré-emploi visant le développement d'attitudes responsables envers la non-discrimination au travail ainsi qu'à l'embauche de personnes ayant un handicap qu'il soit de nature physique ou psychologique.

Si vous avez ce document en main, c'est que vous avez reçu une offre d'embauche conditionnelle aux résultats du questionnaire médical pré-emploi.

Responsabilités de l'employeur

Dans le cadre de sa mission, le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal a l'obligation de fournir une prestation sécuritaire des soins et des services à ses usagers, et ce, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Par ailleurs, dans le but légitime de donner des soins de qualité à des personnes généralement en situation de vulnérabilité, l'employeur a le devoir d'embaucher des candidats ayant la capacité physique et psychologique d'occuper l'emploi pour lequel ils ont postulé.

De plus, afin de répondre à ses obligations en matière d'embauche, la Charte des droits et libertés de la personne ci-après appelée « la Charte » lui permet d'effectuer, dans la mesure où il n'y a pas de discrimination, une évaluation individuelle des capacités d'un candidat et de procéder à son embauche de façon éclairée. Pour conclure l'embauche d'un candidat, l'analyse est basée sur les résultats du présent questionnaire, de documents additionnels et de l'examen médical pré-emploi, le cas échéant.

Au Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal **le processus d'embauche** est constitué des étapes suivantes :

- 1. Sélection des candidatures et entrevue d'embauche par le Service de la dotation.
- 2. Décision d'embauche par le Service de la dotation, conditionnelle aux résultats du questionnaire médical pré-emploi.
- 3. Questionnaire médical pré-emploi transmis et compléter par le candidat.
- 4. Révision du questionnaire médical pré-emploi, de façon confidentielle par le réviseur du Service de la santé et sécurité du travail. À cette étape, le réviseur peut demander toute autre information jugée essentielle à l'analyse du questionnaire (voir paragraphe ci-dessus)
- 5. Décision sur l'aptitude du candidat communiquée au Service de la dotation par le réviseur du Service de la santé et sécurité du travail. Aucun renseignement à caractère médical n'est divulgué. Ces renseignements demeurent confidentiels en tout temps.
- 6. Décision d'embauche finale sera transmise par le Service de la dotation.

Le questionnaire médical pré-emploi

Les questions posées dans le présent questionnaire, reposent principalement sur les lois précitées, les orientations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et sur les critères émanant des décisions des tribunaux.

Elles permettent à l'employeur de compléter le processus d'embauche et de s'assurer que, pour le poste qui vous a été offert, vous avez la capacité de :

- Rencontrer les aptitudes ou les qualités requises en lien avec les tâches essentielles.
- Fournir une prestation normale et régulière de travail.
- Fournir une prestation de travail sécuritaire, prudente et diligente.

Par ailleurs, l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. À ce titre, l'employeur doit s'assurer que le candidat a les aptitudes physiques et psychologiques pour effectuer le travail afin de ne pas compromettre sa santé et sa sécurité.

Protection des renseignements personnels à caractère médical

Conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la cueillette, l'utilisation et la conservation des renseignements recueillis par l'employeur :

- Servent à l'employeur dans le cadre de son programme pré-emploi.
- Servent à évaluer la capacité du candidat à répondre aux exigences du poste offert.
- Sont conservés dans le dossier de santé de l'employé si la candidature est retenue. Si la candidature n'est pas retenue, les renseignements sont préservés conformément au calendrier de conservation de l'établissement.

Responsabilités du candidat

Vous êtes dans l'obligation de collaborer au Programme médical pré-emploi en fournissant toute information jugée essentielle à l'analyse de votre candidature (ex. : une copie de votre dossier médical ou d'autres documents pertinents) et de vous présenter à un examen médical aux frais de l'employeur, si requis. À défaut de vous y conformer, le processus d'embauche ne pouvant être complété, votre candidature pourrait être rejetée.

L'article 49 de la Loi sur la santé et sécurité du travail stipule que le travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé de même que son intégrité physique et psychologique. Celui-ci, doit, également être en mesure de veiller à ne pas mettre en danger, la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail.

Par conséquent, <u>vous avez une obligation de franchise</u> tout au long du processus d'embauche afin que l'employeur puisse déterminer en toute connaissance de cause, si vous possédez les aptitudes et les qualités requises pour occuper le poste qui vous est offert et que votre état de santé est compatible avec ce dernier.

Rappelez-vous que vous devez <u>obligatoirement</u> déclarer votre état de santé actuel avec franchise. Il appartiendra à l'employeur de déterminer si votre état de santé est compatible ou non avec les exigences du poste offert.

Rappelez-vous que toute fausse déclaration ou omission de votre part pourrait entraîner des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de votre contrat de travail (congédiement) de la part de l'employeur.

J'AI BIEN LU L'INFORMATION CI-DESSUS ET J'	ACCEPTE DE REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE.
Madame Monsieur Autre	
En lettres majuscules svp.	
Nom :	Prénom :
Téléphone : résidence ()	·
Cellulaire/téléavertisseur ()	
Adresse courriel :	
Numéro d'assurance maladie :	
Titre d'emploi obtenu :	
Prisca Saint-Jusna	
Signature du candidat	Date

PARTIE 1 - QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Dans l'objectif de compléter le processus d'embauche et ainsi s'assurer que vous possédez les aptitudes et les qualités requises pour le poste offert, l'employeur doit procéder à une évaluation individuelle de vos capacités. Veuillez répondre aux questions suivantes.

 Actuellement, êtes-vous en arrêt de travail, en retour légers chez un autre employeur? Oui Non 	progressif, en assignation temporaire ou en travaux
Quel est le motif de l'absence ?	Depuis quelle date ?

2. Pratique exemplaire de l'hygiène des mains chez le personnel du réseau de la santé et des services sociaux¹

L'hygiène des mains est la mesure la plus efficace pour interrompre la propagation des infections dans les milieux de santé. Ainsi, selon les données issues de recherches internationales appuyées par l'Organisation mondiale de la santé, les améliorations apportées à l'hygiène des mains pourraient réduire de 50 % les infections associées aux soins de santé.

Les conditions d'exercices du travail dans notre réseau impliquent la présence de risques d'infection et de contamination. Conséquemment, le Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec 2015-2020 prévoit que chacun de ses établissements atteigne un taux de conformité de 80 % en matière de pratiques exemplaires d'hygiène des mains.

Ainsi, comme employeur nous avons le devoir de nous assurer de la capacité de l'ensemble de notre personnel à mettre en pratique l'hygiène des mains ou autrement d'utiliser les équipements de protections individuels, mis à sa disposition, tels que des gants.

À titre d'exemple, voici les principales maladies et les principaux problèmes de santé <u>au niveau cutané</u>, qui, s'ils sont actifs, peuvent être incompatibles avec les exigences du poste offert : maladies de peau aux mains (dermatite, eczéma, psoriasis).

De plus, s'ils sont inactifs, l'employeur doit s'assurer que ces maladies et problèmes de santé sont résolus et/ou contrôlés.

Il appartiendra à ce dernier de déterminer si votre état de santé est compatible ou non avec les exigences du poste offert.

¹ Ministère la Santé et des Services sociaux (2017). Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2015-2020, mise à jour 2017, p. 12

Veuillez répondre aux questions suivantes.

MALADIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ DE LA PEAU	Oui ✓	Non ✓	Précisez		
Actuellement, souffrez-vous de maladies ou de problèmes de peau aux mains ?					
Au cours des 5 dernières années, avez-vous été traité pour des maladies ou des problèmes de peau aux mains ?					
Actuellement, recevez-vous un ou des traitement(s) pour des maladies ou des problèmes de peau aux mains ?					
Si vous avez répondu oui à au moins une des questions ci-dessus, veuillez nous indiquer si cela vous empêche de vous laver les mains fréquemment ou de porter des gants ?					
Dans l'objectif d'embaucher un candidat ayant les aptitudes et les qualités requises pour le poste offert et en vue d'évaluer vos capacités individuelles, l'employeur doit connaître vos limitations fonctionnelles.					
Définition : Les limitations fonctionnelles sont des pertes ou des diminutions des fonctions physiques o psychologiques. Elles peuvent être permanentes ou temporaires et sont généralement établies par votr médecin traitant ou un organisme tel que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité d travail (CNESST) ou la Société de l'assurance automobile du Québec ² .					
Question					
Avez-vous des limitations fonctionnelles ou des séquelles permanentes ou temporaires pour les maladies ou les problèmes de peau aux mains déclarés ci-dessus ?					
Oui Non Non					
Si oui, depuis quand ? (Veuillez indiquer la date) :					
Sont-elles ? Permanentes Temporaires Veuillez indiquer la durée :					
Décrivez vos limitations :					

² Institut de recherche en santé et sécurité du travail. (1991). *Vulgarisation de la définition de l'IRSST, Contexte de travail et SST, Bilan des connaissances,* rapport B-023. Montréal, Québec : Institut de recherche en santé et sécurité du travail, p. 11.



Afin de répondre aux questions en toute connaissance de cause, nous vous invitons à prendre connaissance des tâches essentielles et des exigences demandées pour le poste qui vous est offert.

des tâches essentielles et des exigences demandées pour le poste qui vous est offert.			
Tâches essentielles	Exigences physiques - Aptitudes et qualités requises pour le poste offert		
 Évalue, planifie et administre des soins aux 	Position debout statique ou prolongée		
usagers et rédige des rapports	Marche fréquente		
 Effectue l'enseignement et la supervision 	Mouvements bilatéraux fréquents des membres		
des techniques de soins	supérieurs avec des amplitudes moyennes à grandes		
 Donne de l'assistance aux déplacements, à 	Mouvements de torsion/flexion/extension du cou et du		
la mobilisation et aux activités de la vie	tronc élevés		
quotidienne (AVQ) des usagers	Sollicitation fréquente des membres supérieurs et		
Effectue la surveillance des usagers	inférieurs		
 Applique les programmes de réadaptation 	 Sollicitation des membres supérieurs au-dessus des 		
Transporte et manipule du matériel et de	épaules		
l'équipement	Efforts en espaces restreints et postures contraignantes		
Intervient en situation d'urgence	 Manipuler, soulever, tirer et pousser des poids et des charges de tailles variées 		
	Courir et intervenir rapidement dans des situations		
	d'urgence		
	Précision dans les gestes		

❖ À titre d'exemples, voici les principales maladies et les principaux problèmes de santé du système musculo-squelettique qui, s'ils sont actifs, peuvent être incompatibles avec les exigences du poste offert : arthrite, bursite, capsulite, déchirure de la coiffe des rotateurs, déchirure ligamentaire, déchirure méniscale, épicondylite, fibromyalgie, hernie discale, sciatalgie, spondylite ankylosante, tendinite, syndrome du canal carpien, hallux valgus (oignon au pied), fasciite plantaire, syndrome douloureux régional complexe (SDRC), entorse ou douleurs lombaires, dorsales et cervicales aux membres supérieurs (de l'épaule jusqu'aux doigts) et entorses ou douleurs aux membres inférieurs (de la hanche aux pieds).

De plus, s'ils sont inactifs, l'employeur doit s'assurer que ces maladies et problèmes de santé sont résolus et/ou contrôlés.

Il appartiendra à ce dernier de déterminer si votre état de santé est compatible ou non avec les exigences du poste offert.

Veuillez répondre aux questions suivantes.

MALADIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ DU SYSTÈME	Oui	Non	Précisez		
MUSCULO-SQUELETTIQUE	✓	✓	FTECISE2		
Actuellement, souffrez-vous d'une maladie ou d'un problème de santé du système musculo-squelettique ?					
Au cours des cinq dernières années, avez-vous été traité pour une maladie ou un problème de santé du système musculo-squelettique ?					
Actuellement, recevez-vous un ou des traitement(s) pour une maladie ou un problème de santé du système musculo-squelettique?					
Actuellement, prenez-vous de la médication pour une maladie ou un problème de santé du système musculosquelettique?					
Actuellement, êtes-vous en attente de traitement ou en investigation pour une maladie ou un problème de santé du système musculo-squelettique ?					
Dans l'objectif d'embaucher un candidat ayant les aptitudes et les qualités requises pour le poste offert et en vue d'évaluer vos capacités individuelles, l'employeur doit connaître vos limitations fonctionnelles. Définition: Les limitations fonctionnelles sont des pertes ou des diminutions des fonctions physiques ou psychologiques. Elles peuvent être permanentes ou temporaires et sont généralement établies par votre médecin traitant ou un organisme tel que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ou la Société de l'assurance automobile du Québec.					
Question					
Avez-vous des limitations fonctionnelles ou des séquelle squelettique ?	es perr	manent	tes ou temporaires sur le plan musculo-		
Oui Non					
Si oui, depuis quand ? (Veuillez indiquer la date) :					
Sont-elles ? Permanentes Temporaires Veuillez indiquer la durée :					
Décrivez vos limitations :					

PARTIE 3 – SANTÉ MENTALE

Afin de répondre aux questions en toute connaissance de cause, nous vous invitons à prendre connaissance des tâches essentielles et des exigences demandées pour le poste qui vous est offert.

ues taches essentielles et des	exigences demandees pour le poste qui vous est offert.
Tâches essentielles	Exigences psychologiques - Aptitudes et qualités requises pour le poste offert
Donne le soutien aux usagers, aux	Capacité de concentration (sollicitation sensorielle et cognitive
familles et aux proches	élevée)
Effectue l'évaluation, la planification	Capacité à s'adapter au stress
et l'administration des soins aux	Capacité à résoudre les problèmes et à analyser rapidement les
usagers et la rédaction de rapports	situations
Effectue l'enseignement et la	Capacité à effectuer des tâches simultanées ou qui se
supervision des techniques de soins	chevauchent
Effectue la surveillance des usagers	 Travailler sur des quarts de travail prolongés ou rotatifs
Applique les programmes de	(jour/soir/nuit) – horaires atypiques
réadaptation	Capacité d'écoute, empathie
Intervient en situations d'urgence	Capacité à faire face à la souffrance et à la pression
	Conserver un jugement adéquat

- ❖ À titre d'exemple, voici les principales maladies et les principaux problèmes de santé mentale qui, s'ils sont actifs, peuvent être incompatibles avec les exigences du poste offert :
 - Dépendance : à l'alcool, aux drogues et aux médicaments ;
 - Troubles : psychotique (schizophrénie), d'anxiété généralisée, de panique/angoisse, alimentaire, troubles de la personnalité, troubles d'adaptation ;
 - Stress post-traumatique, dépression, maladie affective bipolaire.

De plus, s'ils sont inactifs, l'employeur doit s'assurer que ces maladies et problèmes de santé sont résolus et/ou contrôlés.

Il appartiendra à ce dernier de déterminer si votre état de santé est compatible ou non avec les exigences du poste offert.

	Veu	illez	répon	dre a	aux c	uestions	ci-dessous
--	-----	-------	-------	-------	-------	----------	------------

MALADIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE	Oui ✓	Non ✓	Lesquels ?
Actuellement, souffrez-vous d'une maladie ou d'un problème de santé mentale ?			
Au cours des cinq dernières années, avezvous été traité pour une maladie ou un problème de santé mentale ?			
Actuellement, recevez-vous un ou des traitement(s) pour une maladie ou un problème de santé mentale ?			
Actuellement, prenez-vous de la médication pour une maladie ou un problème de santé mentale ?			
Actuellement, êtes-vous en attente de traitement ou en évaluation pour une maladie ou un problème de santé mentale ?			
Définition : Les limitations fonctionnelles sont psychologiques. Elles peuvent être permanen	loyeu t des tes ou nmissi	pertes u tempon des	s et les qualités requises pour le poste offert et en connaître vos limitations fonctionnelles. ou des diminutions des fonctions physiques ou poraires et sont généralement établies par votre normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du
Avez-vous des limitations fonctionnelles ou de problèmes de santé mentale déclarés ci-dessus		uelles p	permanentes ou temporaires pour les maladies ou
Oui Non Non			
Si oui, depuis quand? (Veuillez indiquer la date)):		
Sont-elles ? Permanentes Temporaires Veuillez indique	r la du	rée : _	
Décrivez vos limitations :			

PARTIE 4 – IMMUNITAIRE

Les conditions d'exercices du travail constituent des facteurs de risque d'infection et de contamination d'où la nécessité d'utiliser des équipements de protections individuels (EPI). De plus, le poste offert implique des contacts fréquents avec des produits reconnus comme pouvant être allergènes.

Afin de répondre aux questions en toute connaissance de cause, nous vous invitons à prendre connaissance des tâches essentielles et des exigences demandées pour le poste qui vous est offert.				
Tâches essentielles	Exigences immunitaires - Aptitudes et qualités requises pour le poste offert			
 Utilise du matériel piquant et tranchant Manipule ou est en contact avec des produits chimiques et biologiques 	Capacité à travailler en présence de différents allergènes			

❖ À titre d'exemple, voici les principales maladies et les principaux problèmes de santé du <u>système</u> <u>immunitaire</u> qui, s'ils sont actifs, peuvent être incompatibles avec les exigences du poste offert :

Allergies: latex, parfum, aliments, animaux, produits chimiques, poussières.

De plus, s'ils sont inactifs, l'employeur doit s'assurer que ces maladies et problèmes de santé sont résolus ou contrôlés.

Il appartiendra à ce dernier de déterminer si votre état de santé est compatible ou non avec les exigences du poste offert.

Veuillez répondre aux questions ci-dessous.

MALADIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ DU SYSTÈME IMMUNITAIRE	Oui ✓	Non ✓	Précisez
Actuellement, souffrez-vous d'une allergie ?			
Au cours des cinq dernières années, avez-vous été traité pour une allergie ?			
Actuellement, recevez-vous un ou des traitement(s) pour une allergie ?			
Actuellement, prenez-vous de la médication pour une allergie ?			
Actuellement, êtes-vous en attente de traitement ou en investigation pour une allergie?			

Dans l'objectif d'embaucher un candidat ayant les aptitudes et les qualités requises pour le poste offert et en vue d'évaluer vos capacités individuelles, l'employeur doit connaître vos limitations fonctionnelles.

Définition: Les limitations fonctionnelles sont des pertes ou des diminutions des fonctions physiques ou psychologiques. Elles peuvent être permanentes ou temporaires et sont généralement établies par votre médecin traitant ou un organisme tel que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ou la Société de l'assurance automobile du Québec.

Avez-vous des limitations fonctionnelles ou des séquelles permanentes ou temporaires pour les maladies ou problèmes du système immunitaire déclarés ci-dessus ?
Oui Non Non
Si oui, depuis quand ? (Veuillez indiquer la date) :
Sont-elles ? Permanentes Temporaires Veuillez indiquer la durée :
Décrivez vos limitations :

PARTIE 5 – DÉCLARATION DU CANDIDAT

PARTIE 6 – RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Analyse effectuée :	☐ En personne		
	☐ Par téléphone		
	☐ Sur questionnaire médical		
Notes du réviseur :			
Signature du réviseur		Date	